

L'approche

" Agenda 21 Local "

en milieu urbain

SUR LE PLAN URBANISTIQUE

- ☞ habitat insalubre et bidonvilles,
- ☞ dégradation des médinas
- ☞ insuffisance d'espaces verts

ASSAINISSEMENT LIQUIDE

- ☞ dysfonctionnements réseaux d'assainissement
- ☞ persistance de quartiers non assainis
- ☞ rejets d'eaux usées sans traitement préalable.

DECHETS SOLIDES

- ☞ défaillances : collecte, transport et mise en décharge sauvage
- ☞ risques de contamination des nappes et de prolifération de maladies
- ☞ dépôts sauvages dans les quartiers
- ☞ problèmes liés aux déchets spéciaux.

QUALITE DE L'AIR

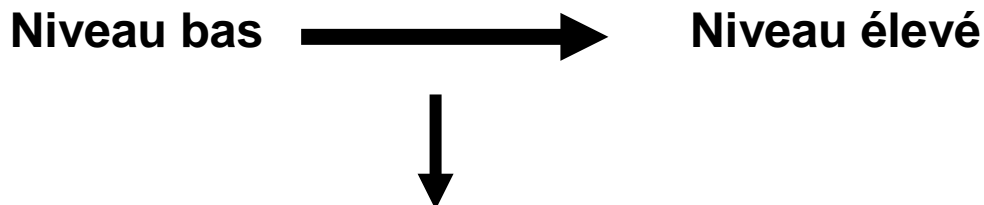
dégradée dans les grandes villes :

gaz d'échappement & émissions industrielles

Quelques résultats de l'étude Casa-Airpol

Niveaux de pollution observés (fumées noires) :

Niveau bas : $9 \mu\text{g} / \text{m}^3$
Niveau moyen : $22 \mu\text{g} / \text{m}^3$
Niveau élevé : $87 \mu\text{g} / \text{m}^3$



Augmentations de certains événements de santé :

- 9 % de la mortalité brute
- 6 % des consultations pour asthme
- 8.7 % des consultations pour bronchites
- 42.5 % de consultations pour conjonctivites
- 14.6 % des consultations pour infections respiratoires hautes chez les enfants de moins de 5 ans
- 37.8 % des consultations pour infections respiratoires basses chez les enfants moins de 5 ans.

PRINCIPAUX DYSFONCTIONNEMENTS DE LA GESTION ACTUELLE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN :

- ☞ prise de conscience insuffisante de l'importance de l'intégration de l'environnement dans la planification et l'action locales,**
- ☞ absence d'une vision globale et prédominance de la gestion quotidienne au détriment d'une planification stratégique,**
- ☞ pléthore d'intervenants et manque de coordination et de concertation,**
- ☞ insuffisance des ressources financières,**
- ☞ manque d'information sur les mécanismes de financement des projets environnementaux.**

*" Il est évident désormais
qu'un développement
durable exige l'intégration
des facteurs
environnementaux et socio-
économiques....Il faut pour
cela modifier du tout au tout
la manière dont les décisions
sont prises et, plus
important, les conceptions et
les comportements qui sous-
tendent le processus de
développement."*

Agenda21 - CNUED 92

" il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité..."

Agenda21 - CNUED 92

" AGENDA 21 LOCAL " ! ! !

un document ?

un programme ?

un processus ?

☞ processus dynamique en marche pour élaborer et appliquer la stratégie locale en matière de développement durable,

☞ dialogue systématique et permanent entre les différents intervenants du territoire

☞ **démarche transversale**

☞ **démarche multipartenariale**

☞ **démarche interdisciplinaire**

Comment

" L'AGENDA 21 LOCAL "

est-il lié aux autres

programmes et

plans locaux ?

 ***Il prend appui sur les initiatives engagées et en suscite de nouvelles***

 ***Il doit effleurer toutes les composantes des actions et programmes locaux***

 ***Il doit être un outil de mise en cohérence des outils existants***

Une synthèse de toutes les approches

insistant sur la nécessité de :

- ☞ Traiter les problèmes clés tout en reconnaissant le contexte global des actions locales,***
- ☞ Etre aussi bien visionnaire que pratique,***
- ☞ Inclure l'engagement pour la durabilité au 21^{ème} siècle,***
- ☞ Etre participatif***

L'AGENDA 21 LOCAL

s'articule autour :

☞ d'un état des lieux,

☞ d'une stratégie,

☞ de plans d'actions,

***☞ d'outils d'évaluation
et de concertation
locale.***

**le lancement du processus
doit nécessairement passer par**

**L'engagement
des principaux acteurs**

- **Autorités et Elus locaux :**
principaux moteurs
- **Chaque partenaire :**
*modifications nécessaires à
ses programmes initiaux*
- **Tous les partenaires :**
*partenariats pour le
financement*
- **Personnel compétent :**
à mobiliser
- **ONGs : un rôle primordial**

La connaissance de la situation

**diagnostic local social,
économique et
environnemental :**

- ☞ émergeant du bilan des forces et des faiblesses de la ville,**
- ☞ orienté vers la viabilité économique, sociale et environnementale, à moyen et long terme.**

Le renforcement des capacités

préalable à la création de dynamiques locales et à encourager l'adhésion du personnel de la collectivité à ce projet de société.

- ☞ de nouvelles modalités organisationnelles de gestion du développement durable,**
- ☞ un degré élevé en matière de planification stratégique, de maîtrise du montage et de l'évaluation de projets, de mobilisation des fonds etc.**

Mobilisation, sensibilisation, information

- ☞ impulser la modification des modes de vie**
- ☞ comprendre les liens entre les aspects sociaux, économiques et écologiques.**
- ☞ enrichir l'éducation des citoyens avec les préoccupations de développement durable**
- ☞ acquérir les réflexes de " transversalité " et de " bonnes pratiques ".**
- ☞ renforcer l'adhésion et la participation des citoyens**
- ☞ transparence de l'information pour les opérateurs économiques et sociaux**

projets de démonstration

*actions concrètes concertées
s'intégrant dans une politique
lisible et cohérente.*

Elles permettront de :

- ☞ de donner auprès de la population un sens au DD et à " l'Agenda 21 Local "**
- ☞ renforcer son adhésion au processus**
- ☞ favoriser son sentiment d'appartenance au territoire**

Production d'Instruments **d'aide à la Décision**

**S'inscrire dans une logique de
développement durable
signifie :**

- ☞ nouvelles démarches,**
- ☞ nouvelles méthodes,**
- ☞ nouvelles grilles de lecture,**
- ☞ nouvelles stratégies**

**instruments nécessaires pour
une action :**

- ☞ s'exerçant dans la durée**
- ☞ avec la légitimité politique
nécessaire**

l'art de gouverner

au cœur du processus Agenda 21 local

***nouveaux modes de participation
et mécanismes de négociation***

entre

 **les collectivités locales**

et

 **tous leurs partenaires**

 **les citoyens**

nouveaux partenariats,

 **Idéalement,**

intégrer le développement durable dans l'ensemble des services locaux

 **Provisoirement**

Nommer un "chargé de mission développement durable" : lien entre les services pour la mise en œuvre de " l'Agenda 21 Local ".

Ou/et

implication d'un intervenant externe dans l'animation du processus

 **MAIS**

L'ancrage du processus est indispensable

Agenda 21 locaux à Marrakech, Agadir et Meknès

QUELQUES AXES

- ☞ Connaissance de la situation
environnementale et socio-
économique,**
- ☞ Plans d'actions intégrés et
concertés,**
- ☞ Renforcement des capacités**
- ☞ Systèmes d'évaluation et de suivi,**
- ☞ Actions concrètes**
- ☞ Mobilisation et soutien aux ONGs,**
- ☞ Capitalisation et diffusion des
enseignements du projet.**

CONCLUSION

changement possible, mais

- 👉 processus** *long*
- 👉 renforcement des capacités** *un préalable*
- 👉 partenariat et coopération** *indispensables*
- 👉 nouvelle gouvernance** *au cœur du processus*

*« Le monde que nous avons
créé aujourd'hui par nos
réflexions dans le passé
souffre de problèmes qui ne
peuvent être résolu en y
réfléchissant de la même
manière que nous l'avions
fait quand nous les avions
créés ».*

Albert Einstein